

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 6 NOVEMBRE 2023 - 18H00 SALLE DES FÊTES DE BURE

ORDRE DU JOUR :

- **Présentation du rapport n° 17 de la Commission Nationale d'Evaluation**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

ORDRE DU JOUR :

- **Adoption des modifications des statuts et du règlement intérieur**



18 Avenue Gambetta – 55000 BAR LE DUC – Tél : 03 29 75 92 36/ 06 07 85 28 73
E-mail : bj@clis-bure.fr

Le Lavoir. Rue des Ormes 55290 BURE - Tél : 03 29 75 98 54 - E-mail : sj@clis-bure.fr

www.clis-bure.fr

SIRET : 508377439000 15 – APE : 7120B

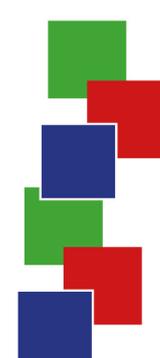




Table des matières

Membres du CLIS présents ou représentés	3 & 4
Accueil par M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS	5
Présentation du rapport de la CNE par M. Vincent LAGNEAU, président de La CNE	5 à 10
Réponses aux questions posées	11 à 21
Assemblée générale extraordinaire.....	22

Membres du Clis présents ou représentés : Assemblée générale du 6 novembre 2023

Membres de droit

M. Xavier DELARUE, Préfet de la Meuse, représenté
Mme Régine PAM, Préfète de la Haute-Marne excusée
Mme Virginie CAYRE, Directrice de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,
représentée par Mme Emilie BERTRAND
M. Raphaël SCHELLENBERGER, député du Haut-Rhin excusé

Conseillers Départementaux de la Meuse

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS, représenté
Mme Danielle COMBE
M. Benoît DEJAIFFE, excusé
Mme Sylvie ROCHON, représentée

Conseillers départementaux de la Haute-Marne

Mme DI TULLIO Astrid, représentée
M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, représentée
M. Damien THIERIOT, représenté

Maires ou conseillers municipaux de Meuse

M. Jean-Marc ACHÈRE, Biencourt sur Orge
M. Patrick BOURLART, Héவில்리
M. François-Xavier CARRÉ, Maire de Delouze Rosières
M. Jean-Luc GAILLARDIN, Dammarie sur Saulx
M. Didier GROSJEAN, Maire de Montiers sur Saulx, représenté
M. Jean-Michel GUYOT, Maire de Ligny-en-Barrois
M. Jean-Claude HERPIERRE, Maire d'Abainville et M. Germain LABAT
(suppléant)
Mme Elisabeth JEANSON, Maire déléguée de Baudignécourt
Mme Sylvie LACUISSE, Saint-Joire
Mme Amandine LANGLOIS, Saint Amand sur Ornain
Mme Edith LEBRET, Maire de Menil sur Saulx
M. Louis LODÉ, Horville en Ornois et M. Jean-Pascal BONFANTI (suppléant)
M. Pascal PERRIN, Maire de Dainville Berthéléville
M. Bruno PIONNIER, Morley
M. Julien ROBERT, Maire de Mandres en Barrois
M. Patrice ROSSI CHARDONNET, de Chassey-Beaupré représenté par M.
Bertrand MANCHETTE (suppléant)

Maires ou conseillers municipaux de Haute-Marne

M. Mickaël BOUDINET, Maire de Noncourt sur le Rongean, représenté par Régis
DESPRÉS, suppléant
M. Paul DAVID, Maire d'Aingoulaincourt, représenté
M. François JEANJEAN, Harméville
Mme Claire PEUREUX-VALANT, Paroy sur Saulx, représentée
M. Luc VAN DER MENSBRUGGHE, Germisay

Représentants des associations

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA, représenté

Mme Corinne FRANÇOIS, Bure Stop 55 et Mme Régine MILLARAKIS
(suppléante)

M. Jean-Marie HANOTEL, Président de Meuse Nature Environnement

M. Jacques LERAY, CEDRA 52 représenté par Mme Juliette GEOFFROY
(suppléante)

Représentants des organisations professionnelles

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse

M. Yves THERIN, MEDEF Haute-Marne

Représentants des syndicats salariés

M. Jean COUDRY, CFE CGC et M. Michel PELTIER (suppléant)

M. Jean-Paul FEVRE, CFDT 55

M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC 55

M. Charles VARIN, FO

Représentant les professions médicales

M. Francis LORCIN, Ordre des Médecins de la Meuse

Représentant les personnalités qualifiées

M. Robert FERNBACH

M. Jean-Michel FEUILLET, représenté

M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS

Voix consultatives

M. Patrice TORRES, Directeur du laboratoire de recherche souterrain de
Meuse/Haute-Marne représenté par Martine HURAUT

M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS

Bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être venus aussi nombreux pour la présentation du rapport n° 17 de la Commission Nationale d'Evaluation. M. Vincent LAGNEAU qui est le président, va vous présenter ses collègues. Comme d'habitude, nous aurons le développé qui sera présenté par M. LAGNEAU. Ensuite, les questions que vous avez posées par écrit et pour lesquelles nous aurons les réponses par les membres de la CNE, puis les questions de la salle. Nous ferons ensuite une pose pour libérer les membres de la CNE, avant une assemblée générale extraordinaire pour mettre à jour nos statuts par rapport au règlement intérieur, avec une ou deux petites questions à débattre. Merci pour votre patience afin de rester pour la seconde partie.

M. Vincent LAGNEAU, président de la CNE

Bonjour à toutes et à tous. Je suis très content d'être ici et d'avoir l'occasion, avec la commission, de présenter devant vous le rapport n° 17 de la CNE. Avant de présenter les membres présents, je vais revenir sur le fonctionnement de la CNE et ensuite on déroulera les différents chapitres du rapport et une séance de réponses à des questions.

Quelques éléments sur la CNE, mais je ne vais pas m'étendre car vous avez l'habitude de nous voir pour le rendez-vous annuel. Je suis très content que cela rassemble beaucoup de monde.

La CNE a été instituée par la loi en 1991, confirmée en 2006 d'où l'appellation CNE deuxième version et elle rassemble des scientifiques et ingénieurs français et étrangers. La Commission comprend 12 membres qui exercent tous leurs fonctions bénévolement et sont indépendants de la filière nucléaire française. Avec des domaines d'expertises qui sont très variés, de la géologie, de la chimie, de la physique nucléaire... Les membres sont nommés pour un mandat de 6 ans renouvelable une fois. La nomination est faite sur proposition de l'Académie des sciences et l'Académie des sciences morales et politiques pour moitié et par l'Office Parlementaire des Choix Scientifiques et Technologiques, émanation du Sénat et de l'Assemblée nationale pour l'autre moitié. Une particularité pour cette année, avec une partie des membres qui sont arrivés au bout de leur mandat. Je vais laisser les membres se présenter mais je commence : la nouvelle Commission m'a fait l'honneur de m'élire président pour les années qui viennent. Je suis professeur à l'École des Mines de Paris et mes spécialités sont l'hydrogéologie et la géochimie.

Christophe FOURNIER, ancien ingénieur de l'armement spécialisé dans la gestion des projets complexes et je suis membre de la Commission depuis 3 ans.

Catherine NOIRIEL. Je suis enseignante et chercheuse à l'Université Paul Sabatier à Toulouse. Mes spécialités tournent autour de l'hydrogéologie et de la géochimie.

Saïda LARAROUCHI ENGSTRÖM. Je suis l'une des 4 expertes internationales. Mon activité est en Suède. Mon atout dans la Commission est d'avoir mené le projet suédois de stockage du combustible usé.

Céline PERLOT-BASCOULES de l'Université de Pau des Pays de l'Adour. Mes spécialités sont les matériaux de construction du génie civil.

Philippe GAILLOCHET, ingénieur de formation. J'ai travaillé pendant plusieurs années à l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), coté Assemblée Nationale et j'étais en particulier à l'œuvre sur les questions d'énergie.

Jean-Paul GLATZ. Je suis un nouveau membre de cette Commission depuis quelques mois. Je suis retraité de la Commission Européenne où j'ai travaillé dans la recherche surtout sur le cycle du combustible mais aussi sur la sécurité et la sûreté des réacteurs. Je suis ingénieur chimiste de formation.

M. Vincent LAGNEAU, président de la CNE

Vous avez une grosse moitié de la Commission présente aujourd'hui.

La mission de la CNE est d'évaluer un certain nombre de recherches sur l'ensemble du cycle du combustible de l'amont à l'aval. Elle n'a pas à prendre position particulièrement sur le nucléaire et son rôle est d'éclairer : à partir du moment où un certain nombre de choix sont faits, quelles sont les conséquences de ces choix ?

Nous remettons un rapport annuel et nous visitons le CLIS une fois par an.

Je vous propose de rentrer dans le vif du sujet.

On va commencer par un chapitre du rapport qui s'intéresse aux matières nucléaires et au combustible. En remarque préliminaire, la Commission s'intéresse de manière très attentive aux questions relatives aux matières radioactives, en particulier, depuis les évolutions très importantes qui ont eu lieu ces dernières années. Premièrement sur l'évolution géopolitique, avec la disponibilité des ressources. Et puis d'autre part avec la politique nationale, qui a énormément évolué avec le discours à Belfort du Président début 2022, puis également avec les différents conseils de politique nucléaire qui se sont tenus cette année, avec la relance du nucléaire.

On voudrait attirer l'attention là-dessus. Le nucléaire est une industrie des temps longs et quand on prend une décision aujourd'hui ou demain, elle a des conséquences sur l'ensemble de la chaîne. Il ne s'agit pas simplement de construire une centrale, mais tout ce qui va avec, en particulier l'amont du cycle et son aval. Ce sont des décisions qui engagent sur le très long terme et même pour des centrales qui n'arriveront que dans une dizaine d'années, un certain nombre de décisions doivent être prise aujourd'hui sur le cycle.

Les études qui nous ont été présentées l'année dernière par les acteurs de la loi, se sont appuyées sur des scénarios de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) en vigueur. C'est normal. Sauf que cette PPE est totalement obsolète depuis le discours de Belfort du Président et surtout des différents conseils de politique nucléaire qui sont arrivés depuis et qui confortent la volonté du gouvernement. Les études qui nous ont été présentées ne sont pas alignées justement avec les nouvelles orientations de la politique intérieure sur le nucléaire. Donc, une recommandation de la CNE, c'est qu'une nouvelle PPE arrive très rapidement pour se mettre en ligne avec les ambitions du gouvernement, notamment sur les scénarios de puissance installée (est-ce qu'il y a un réacteur en plus ou en moins ?). Cela est le premier point. Le deuxième point, c'est qu'il ne faut surtout pas perdre de vue et c'est le rôle de la Commission, l'ensemble du cycle et en particulier l'aval, y compris la fermeture du cycle qui est l'un des objectifs qui est toujours fixé dans la loi.

Sur le volet de la valorisation des matières nucléaires, les impératifs de souveraineté, dont on parle beaucoup plus depuis le début de la crise ukrainienne, imposent de tirer le meilleur parti des matières. Aujourd'hui, on le fait en partie avec le recyclage des combustibles usés, qui sortent des centrales et qui sont envoyés à La Hague et dont l'uranium et le plutonium sont extraits de manière à pouvoir fabriquer un nouveau combustible, que l'on appelle le MOX. Ceci permet de faire une économie de matière importée (l'uranium naturel vient de l'étranger). Il est important de poursuivre cela.

Si on continue sur ces impératifs de souveraineté, nous disons qu'il est important de poursuivre les efforts dans la fermeture du cycle, en particulier vers les réacteurs à spectre rapide. Pourquoi ? Parce que ce sont eux qui vont utiliser au mieux le potentiel énergétique contenu dans l'uranium. Les réacteurs actuellement n'utilisent que la partie uranium 235, qui est extrêmement minoritaire dans l'uranium naturel. Les réacteurs à spectre rapide utilisent la totalité de l'uranium et donc ont une valorisation beaucoup plus importante. Avec le stock d'uranium appauvri que l'on a déjà, on est parti pour des milliers d'années sans avoir à aller chercher de l'uranium naturel dans les mines, pour autant que l'on ait des réacteurs à spectre rapide.

On a eu des développements, des rebondissements ces dernières années avec le projet ASTRID qui a été mis de côté. Le passé est le passé. Aujourd'hui, il y a des nouveaux signaux qui sont envoyés par de nombreux projets, portés par toute une constellation de sociétés sur des nouveaux réacteurs, y compris

des petits réacteurs à spectre rapide. Malgré l'abandon d'ASTRID, qui a repoussé les spectres rapides à très loin, il y a des perspectives à plus court terme d'arrivée de ces réacteurs. Ce que nous disons, c'est qu'il faut continuer de porter les efforts sur ces réacteurs à spectre rapide, y compris à travers les progrès de démonstration qui seront faits par ces nouvelles sociétés, pour la meilleure réalisation et fermeture du cycle.

Il y a un autre moyen de valorisation qui va un peu au-delà du recyclage du MOX dont on parlait à l'instant. C'est le multi recyclage, qui nous paraît une opération complexe sur laquelle on n'a pas encore la totalité de la technologie, et l'on n'est pas non plus sur des réacteurs à spectre rapide. Cela nous paraît plus efficace d'aller sur les spectres rapides plutôt que de perdre du temps sur le multi recyclage. C'est une alerte que nous envoyons au parlement.

Le dernier point sur la valorisation des matières nucléaires : à partir du moment où la France décide d'avoir une politique énergétique qui repose sur le nucléaire, il faut être cohérent et donc utiliser au mieux la matière que l'on a. De ce point de vue, toutes les matières nucléaires doivent être considérées comme des matières énergétiques et on doit faire en sorte de les valoriser. Cela comprend également les stocks d'uranium appauvri pour les réacteurs à spectre rapide. Pour l'uranium de retraitement (une autre manière de valoriser le combustible usé) et également le plutonium issu du retraitement.

Dans tous les cas, quelle que soit la stratégie adoptée par la France, recyclage, spectre rapide, multi recyclage - encore une fois il ne nous appartient pas de trancher, simplement de montrer quelles sont les conséquences de ces choix – quelles que soient les orientations politiques, les usines du cycle auront besoin d'être rénovées, remplacées à une échéance qui est lointaine, 2040. Sauf que si l'on fait un rétro planning, cela prend du temps d'instruction, de vérification, d'autorisation, de construction et un temps avant (que cela soit ORANO ou EDF) d'être convaincu que c'est une opération que ces opérateurs peuvent être supportées financièrement. Toutes ces opérations prennent une quinzaine d'années. Si vous faites le calcul, il faut qu'avant la fin de l'année, les opérateurs soient en mesure de prendre leur décision. Or, aujourd'hui, avec une PPE qui n'est pas alignée avec les ambitions que le gouvernement porte sur le nucléaire, on se retrouve un peu en déséquilibre, avec deux injonctions contradictoires : il y a la loi (la PPE) et ce que le gouvernement nous dit. Il est donc important de mettre à jour la PPE très rapidement, de manière à ce que les opérateurs sachent sur quel pied danser, de manière à ce qu'ils puissent instruire en temps et en heure les décisions, qui encore une fois, quelle que soit la stratégie que l'on a envie d'avoir, doivent être prises d'ici quelques mois, de manière à être prêt en 2040.

Je passe à une autre partie du rapport sur les enjeux de la gestion des déchets. Je vais passer rapidement sur les trois cas d'étude.

- Premièrement, le stockage des déchets Faible Activité à Vie Longue.

En remarque préliminaire, une chose qui est vraie pour la totalité des stockages et quel que soit le type de déchets que l'on met dedans, la Commission souhaite réaffirmer que la capacité de stockage, c'est quelque chose de précieux. Il ne faut pas gaspiller. On ne va pas faire des centaines de stockages, parce que c'est compliqué et c'est cher, il faut vérifier que tout fonctionne bien. Donc, les stockages que l'on va faire, ce sont des ressources rares et il faut les utiliser au mieux.

Concernant les déchets FAVL spécifiquement, aujourd'hui, ils n'ont pas de solution de stockage identifiée. La Commission s'est déjà prononcée plusieurs fois et nous disons à nouveau qu'il est important de progresser sur l'identification et sur la qualification des filières de gestion pour ce type de déchet. Il n'est pas normal qu'un type de déchet reste sans stockage et il faut faire quelque chose. L'Andra travaille et doit rendre en 2023 un rapport à l'ASN sur les FAVL et sur le site de la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines. Évidemment, la CNE sera très attentive. On a déjà auditionné l'Andra sur ces sujets. L'Andra ne nous a pas tout dit puisqu'elle réserve la primeur d'un certain nombre de ses conclusions à l'ASN dans son rapport.

Ce que l'on a compris de nos auditions avec l'Andra, c'est que très probablement le site de la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines ne serait pas capable d'accueillir la totalité des déchets FAVL, qui présentent une typologie très vaste. Il faut qualifier le stockage pour chacun des déchets, qui a une particularité propre, que cela soit pour sa mobilité, sa migration, etc..., et bien vérifier

que le stockage fonctionne. Il nous semble à l'heure actuelle que l'Andra se fixe comme objectif de démontrer que le stockage marcherait pour un certain nombre de ces déchets. Le problème ne sera pas résolu en entier pour les FAVL, mais c'est déjà une étape et quand elle sera faite, nous regarderons les autres.

Pour le stockage des déchets HAVL et MAVL, vous savez que le projet avance. On a parlé l'année dernière de la Déclaration d'Utilité Publique et puis au tout début de l'année, l'Andra a déposé sa Demande d'Autorisation de Création (DAC), pour un centre de stockage de déchets de Haute et Moyenne Activité à Vie Longue. Avant d'aller plus loin, la DAC n'est pas « juste » le dossier de quelques milliers de pages que vous avez pu voir et qui est en libre accès sur le site de l'Andra. C'est aussi plus de 30 ans de recherche en amont au laboratoire souterrain et dans des laboratoires de surface (parce qu'il y a des choses qui n'ont pas besoin d'être regardées au fond du trou) et puis avec des académiques ainsi que d'autres agences à l'étranger, toute une communauté scientifique qui travaille sur les solutions.

La commission s'est emparée de ce dossier d'Autorisation de Création et nous sommes en lecture et épiluchage de l'ensemble du dossier. Je prends un petit moment pour rappeler la procédure d'instruction. Début 2023, il y a eu un dépôt de la DAC par l'Andra et cela a marqué le début de l'instruction. Il y a d'abord l'étude de recevabilité par l'ASN, qui a jugé que le dossier était recevable et conforme. Ensuite, il y a l'instruction de sûreté par l'ASN d'une part et d'autre part en parallèle l'instruction scientifique par la CNE (c'est fixé par la loi) qui doit rendre d'ici 3 ans un rapport sur le dossier à l'OPECST. Pendant ce temps, il y a tout un programme de concertation qui continue sur le site et autour. À l'issue des 3 ans, tous ces rapports seront remis et seront instruits avec d'abord la mise à jour de la DAC, en fonction des retours d'instruction, puis une enquête publique et finalement l'instruction du projet de décret.

Pour la CNE, l'instruction du dossier de DAC est en cours sur l'ensemble des pièces du dossier et au-delà : je vous ai dit que le dossier de l'Andra repose sur 30 ans de recherches scientifiques et donc, quand l'Andra affirme quelque chose dans un rapport, on est amené très régulièrement à aller regarder quels sont les fondements scientifiques de ces affirmations ; ce sont des thèses, des publications à comité de lecture que l'on va aller épilucher. Et puis on ne s'interdit pas d'aller demander spécifiquement à l'Andra des éclaircissements sur tel ou tel point que l'on n'a pas compris, ou sur lequel on a envie d'avoir des éléments supplémentaires. On s'est organisé en groupes de travail pour le faire avec des géologues, des hydrogéologues, des chimistes, etc... Et puis on a également un groupe de travail qui s'intéresse à des questions transverses.

J'insiste sur un point. La CNE ne fait pas d'analyse de sûreté de la DAC : ce n'est pas notre rôle, c'est celui de l'ASN. En revanche, encore une fois c'est fixé par la loi, la CNE doit rendre un avis qui doit éclairer le parlement sur la robustesse des fondements scientifiques. Est-ce que la base scientifique de la démonstration est correcte ? La pertinence, la démonstration des modèles qui sont utilisés, puisqu'il y a des documents de base mais à un moment, il faut modéliser une certaine réalité. Donc est-ce que ces modèles sont justes ? Est-ce qu'ils ont été qualifiés ? Est-ce qu'ils sont comparés, soit à des données, soit à des expériences, soit comparés à d'autres modèles utilisés dans d'autres équipes dans le monde. C'est aussi une chose que l'on doit faire. Et puis la validité de la démarche scientifique et technique, pour un certain nombre d'objets clés du stockage par exemple une partie du dossier de DAC porte sur les scellements du stockage et donc il s'agit de regarder en détail si la caractérisation des scellements par l'Andra repose sur des choses valides. Est-ce que par exemple la méthode de la mesure de la perméabilité est bonne ? Est-ce que le modèle qui permet de représenter ce bouchon est valide et ensuite quel est l'impact de ce bouchon sur la mutation des flux vers l'extérieur ? C'est ceci qui est dans notre escarcelle et on a 3 ans pour produire notre rapport sur la question. On compte bien utiliser ces 3 années pour le faire et nous n'aurons pas de rapport d'étape.

Quelques éléments sur les alternatives au stockage. On le redit et c'est la quatrième année que l'on passe ce message ici : la Commission considère qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause le consensus

scientifique international qui nous dit que l'entreposage n'est pas une alternative au stockage. Ensuite, il y a toutes les autres alternatives. Dans ces alternatives, il y a la transmutation. Un point qu'il faut avoir à l'esprit, c'est que la transmutation ne permet pas de s'affranchir d'un stockage, parce que la transmutation ne permet pas de détruire la totalité des déchets, en particulier ceux déjà produits et vitrifiés. Elle ne permet pas de détruire non plus les déchets MAVL. Le seul moyen de gestion reste le stockage. Même avec la transmutation, il reste des déchets ultimes qui peuvent aussi faire l'objet d'une gestion. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas regarder ces alternatives et la transmutation en particulier. Je signale la création d'un comité du PNGMDR sur les alternatives. C'est un comité totalement indépendant de la CNE qui aura pour objet de regarder quelles sont les alternatives et ce que l'on peut en attendre. La CNE participe à ce comité au sens où on a des experts qui y ont été invités. Indépendamment de ce comité, la Commission observe tout ce qui se passe d'un point de vue transmutation et autres alternatives et on l'a déjà dit : toutes les alternatives crédibles qui sont présentées seront regardées de manière attentive et commentées.

J'ai dit que la transmutation ne permettait pas de s'affranchir du stockage. Cela dit, la transmutation pourrait diminuer l'emprise du stockage, en éliminant une partie des déchets. Et de ce point de vue, une optimisation du stockage et une réduction de l'emprise du stockage est quelque chose qui est pertinent et cela nous semble utile de le regarder.

Les déchets TFA bénéficient d'une filière qui est opérationnelle et qui fonctionne. On se demande à quelle échéance les stockages vont être remplis. C'est regardé par la filière. De ce point de vue, le retard qui est pris sur le démantèlement d'un certain nombre d'installations assouplit le calendrier de remplissage et reporte la question sur d'éventuels embouteillages.

Je passe aux réacteurs innovants.

Je vais déjà parler du bouleversement du paysage français avec le discours de Belfort. Au-delà de cela et je pense en avoir parlé l'année dernière, il y a un bouleversement beaucoup plus large à l'international avec de très nombreux projets qui sont portés par des sociétés privées de petits réacteurs modulaires, en anglais SMR (Small Modular Reactor) ou AMR (Advanced Modular Reactor). C'est une petite centaine ou peut être plus aujourd'hui. Ce sont des projets au stade du bureau d'étude mais tout de même, nous regardons cela de manière attentive. D'autant plus que l'OPECST nous a demandé spécifiquement de jeter un œil sur tous ces projets pour voir quels étaient leurs impacts sur le cycle du combustible. Je ne vais pas commenter tous ces projets et nous n'avons pas le mandat pour le faire. Nous avons auditionné un certain nombre de porteurs de projets l'année dernière et nous continuons cette année pour voir leur degré de crédibilité, à quel point ils dépendent d'une filière ou d'une autre pour leur approvisionnement en combustible et à quel point ils regardent l'aval du cycle : est-ce que vous avez pensé à votre réacteur, une fois qu'il a cessé de fonctionner ? avez-vous pensé à ce que l'on fait des déchets de vos réacteurs ? D'une manière générale, nous avons observé que le cycle du combustible est regardé de manière moins approfondie que le réacteur. Les porteurs de projet construisent un réacteur. Ce qu'ils veulent vendre, c'est le réacteur (ou le service associé) et malheureusement, je pense que cela est une erreur : ils ont l'air de considérer que le cycle du combustible suivra. Il est indispensable de regarder ces projets de manière globale, le réacteur lui-même et son fonctionnement, mais aussi son approvisionnement en combustible, et puis à l'aval, savoir comment on va traiter ces déchets.

Un certain nombre de ces projets devraient bénéficier de financements publics et nous avons recommandé que pour tous ces projets, il y ait un volet spécifique sur la gestion du cycle en amont et en aval. Il nous paraît totalement anormal que quelqu'un qui se prétend sérieux dise : « il suffit de fabriquer un réacteur et le reste suivra ». Non, fabriquer un réacteur c'est bien et vous avez trouvé un business là-dessus mais n'oubliez pas tout le reste ; ce n'est pas forcément vous qui le ferez, mais assurez-vous qu'il y a quelqu'un qui sera capable de fabriquer le combustible et qu'il y ait des filières pour la gestion des déchets.

Pour aller un peu plus loin, c'est une question que l'on a posé spécifiquement sur la question française et on l'a étendue au niveau international, mais je ne vais pas trop rentrer dans les détails. Simplement, les petits réacteurs sont réputés être moins efficaces du point de vue économique que les gros réacteurs

et ils coûtent plus chers. Sauf que, tous ces projets espèrent se rattraper sur un effet de série. Là où on construit 1, 2, 5, 10 EPR, si je fabrique 100 ou 200 petits réacteurs, je peux les fabriquer en usine et je peux bénéficier d'effet de série qui vont diminuer les coûts. C'est difficile à évaluer aujourd'hui puisqu'on travaille sur des maquettes, mais c'est l'effet escompté. Si on pousse l'analyse, cet effet de série ne marchera que s'il n'y a que quelques gagnants. Il n'y aura pas une niche écologique pour les 80 projets, multipliés par 100, 200 réacteurs, je ne pense pas que le marché soit là. Il va y avoir probablement une consolidation du marché, à partir du moment où il n'y aura que quelques gagnants, ceux qui seront les premiers arrivés ou ceux qui feront la meilleure proposition, ou un mixte des deux... avec une contrainte qui est que cela soit accepté par les autorités de sûreté bien évidemment. C'est aussi probablement une certaine forme de convergence qui va se produire, avec différents projets qui vont se concerter et ils ont commencé : certains ont déjà pris langue avec les autorités de sûreté de différents pays et vous avez dû le voir passer dans la presse, les autorités de l'Union Européenne essaient de se concerter de manière à avoir une instruction qui soit globalement la même, que l'on soit en France ou ailleurs.

Je vais passer à la dernière partie du rapport.

J'ai commencé mon exposé en parlant de la PPE qui est la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, en décalage avec la stratégie du gouvernement sur le déploiement de l'énergie nucléaire. Il y a aussi le 5^{ème} PNGMDR (Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs) qui découle de la PPE et qui est calé dessus, ce qui est normal. Sauf que, comme je viens de le dire, la PPE est en total décalage avec cette nouvelle réalité vers laquelle se dirige le gouvernement. On a regardé cela de près pour aborder un nouveau 6^{ème} PNGMDR/5^{ème} bis, ou son évolution, qu'il soit mis à jour pour que ces ambitions soient conformes à la nouvelle réalité.

Pourquoi on a regardé ce PNGMDR en détail ? Parce que nous avons souhaité faire un retour d'expériences de ce qui a bien marché dans ce 5^{ème} PNGMDR et sa pertinence et ce qui a été loupé. Il nous semble, du côté aval du cycle, qu'il y a énormément de choses dans le 5^{ème} et on a pu dire que globalement c'était cohérent. Du côté amont du cycle, pour le coup, le 5^{ème} PNGMDR était très léger. Avec tout ce que je vous ai raconté sur les enjeux de souveraineté, l'approvisionnement, y compris les nouveaux combustibles, c'est quelque chose qui nous semble dommage. On a insisté dans notre rapport sur la nécessité d'avoir une vision globale sur les matières, de l'amont vers l'aval et de regarder cela de manière plus approfondie. Un point particulier, avec tous ces projets de nouveaux réacteurs avec une saveur très différente : jusqu'à aujourd'hui, l'industrie nucléaire avait l'habitude de travailler avec LE réacteur d'EDF. Là, il est question d'avoir, peut-être pas une constellation, mais quelques types de réacteurs nouveaux qui peuvent être vraiment différents des réacteurs de puissance que nous avons l'habitude d'avoir sur le sol français jusqu'à présent. On demande de regarder de manière très attentive les nouveaux combustibles qui sont associés aux nouveaux réacteurs et leurs impacts sur la totalité du cycle.

Je pense avoir fini sur ce que je voulais vous présenter. Je propose que l'on passe à la partie suivante de notre intervention. Nous avons reçu un certain nombre de questions et j'ai distribué ces questions à mes collègues et je vais les laisser les uns après les autres faire la lecture des questions qui nous ont été adressées et puis proposer une réponse. On arrivera ensuite à une partie plus ouverte.

Mme Saïda LAAROUCHI ENGSTRÖM

La première question qui nous a été posée : vous évoquez la nécessité d'assurer les moyens de l'ASN, que pensez-vous du projet de fusion ASN et IRSN ?

L'instruction des demandes qui seront émises par les nouveaux acteurs du nucléaire demandera à l'évidence des moyens et des ressources humaines, peut-être supplémentaires. C'est ce que la Commission a souligné dans son rapport. Pour autant, la Commission n'a pas d'opinion arrêtée sur l'intérêt de la fusion ASN/IRSN, qu'elle n'a pas évalué et n'a pas mandat d'évaluer non plus.

Intervenant

Pourquoi ?

M. Vincent LAGNEAU, président de la CNE

Ce n'est pas dans le mandat de la CNE, à qui on demande de regarder les études et recherches sur les matières et déchets radioactifs et on n'a pas de mandat sur l'organisation de l'évaluation de suivi.

Mme Saïda LAAROUCHI ENGSTRÖM

Finalement, on fait ce que l'on nous demande de faire.

La deuxième question qui nous a été posée par rapport au dossier de DAC : pensez-vous faire des points d'étape avant de rendre vos avis ?

M. LAGNEAU vient de le décrire très bien dans sa présentation.

La Commission rendra son rapport au Parlement conformément à la loi et au calendrier d'instruction actuellement prévu pour le dossier de la DAC, ce qui veut dire fin 2025. Notre travail maintenant se porte sur l'analyse des documents du Dossier de Demande d'Autorisation. On examine les fondements scientifiques des données qui nous ont été remises dans la DAC par l'Andra. On interroge l'Andra quand c'est nécessaire.

La Commission se donne le temps qui est imparti par la loi pour examiner les aspects de sa compétence le plus profondément possible. Pour ces raisons, elle ne produira pas de conclusions intermédiaires.

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller départemental et trésorier du CLIS

Si vous le permettez, est-ce que vous estimez avoir le temps - parce que vous avez 30 ans de condensé, et vous êtes tous des bénévoles et vous avez un travail à côté - de tout analyser pendant ces 3 ans ?

Mme Saïda LAAROUCHI ENGSTRÖM, CNE

Je pense que l'on a déjà fait beaucoup de choses et de rapports pendant toutes ces années. Nous sommes à jour avec ce que l'Andra fait. On les auditionne. Maintenant il y a la DAC alors on va faire une analyse et essayer de voir les résultats du travail de l'Andra, et donner notre opinion scientifique sur le fondement de leur demande de construire. On ne commence pas au point zéro. On a déjà émis beaucoup de rapports et on a suivi l'Andra pendant plusieurs années.

M. Philippe GAILLOCHET, CNE

La question suivante était libellée de la manière suivante : vous proposez de préparer dès maintenant le 6^{ème} PNGMDR. N'est-ce pas prématuré tant que la prochaine PPE n'a pas été arrêtée ?

Je reviens sur le PNGMDR, la PPE, cela fait beaucoup de sigles et donc il faut peut-être s'attarder sur cette question. PNGMDR, c'est le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs. C'est un plan qui a été adopté en janvier 2023, c'est le 5^{ème} du nom et il porte sur la période 2022-2026. Il s'inscrit évidemment normalement dans le cadre d'une politique énergétique, que la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) est censée définir. Il se trouve que la PPE qui est en cours porte sur la période 2019-2028. Vous voyez d'un côté on a 2022/2026 et de l'autre 2019/2028. Il y a quelque chose qui ne va pas. Cela veut dire que cette PPE 2019/2028 repose sur des hypothèses qui sont à l'évidence caduques aujourd'hui, puisqu'elle repose sur l'arrêt de 14 réacteurs et sur une durée d'exploitation des réacteurs de 50 ans, alors que la question de l'arrêt des 14 réacteurs ne se pose plus, et que pour la durée de vie, on espère pousser à 60 ans même plus. Donc en fait tout ce cadre est complètement modifié. Il faut qu'il y ait une nouvelle PPE qui soit une traduction de la politique du gouvernement, telle qu'elle a pu être exposée par le Président de la République et par les conseils de politique nucléaire du début de l'année, de juillet et un autre à la fin de l'année. Il faut évidemment que l'on attende la nouvelle PPE qui semble se dessiner : pas question d'arrêter les réacteurs, probablement pousser la durée d'exploitation à 60 ans et peut-être même dans certains cas, augmenter leur puissance. Il y a beaucoup de choses qui ont changé par rapport à la PPE actuelle. La PPE est un décret. Il faut qu'il y ait un décret qui change cette PPE. Il y a aussi dans les tuyaux ce que l'on appelle une loi de programmation énergie et climat. Cette loi devrait être étudiée par le Parlement début 2024. Ce qui est tout à fait possible, compte-tenu de la situation politique, c'est qu'elle soit mise dans un tiroir. En fait, il ne resterait plus qu'un décret PPE à émettre par

le gouvernement, traduisant les nouvelles orientations et c'est évident qu'il va falloir remettre le PNGMDR sur le chantier.

Est-ce que l'on peut modifier le 5^{ème} ou bien faut-il en créer un 6^{ème} ? Il faut surtout mettre en concordance les dates du PNGMDR et de la PPE, c'est probablement ce qui sera adopté comme décision.

Je passe à la question d'après : selon vous, l'inventaire de référence du stockage est clair et défini. Pourtant, entre les déchets bitumés, les MAVL susceptibles d'être qualifiés en FAVL ou la possible prolongation des réacteurs actuels, cela ne nous paraît pas stabilisé. Jusqu'à quand l'inventaire peut-il être modifié et selon quelle procédure ?

C'est une question essentielle pour Cigéo. Pourquoi ? Parce que Cigéo a été conçu pour un inventaire de référence. Il correspond aux déchets du parc actuel jusqu'à la fin de son exploitation. Cet inventaire de référence en quelque sorte, prend acte que la génération qui a bénéficié du parc actuel apporte une solution aux déchets. Cette solution comprend, pour les raisons que M. LAGNEAU a indiquées, nécessairement le stockage des déchets vitrifiés que l'on ne peut pas reprendre, parce que cela serait des opérations de chimie absolument monstrueuses et cela comprend également les déchets bitumés, même raison, car ils sont conditionnés et on ne va pas s'amuser à les reprendre pour ultérieurement faire autre chose. Maintenant, les textes disent que Cigéo doit être conçu pour éventuellement l'inventaire de réserve. Pour simplifier, on va dire que l'inventaire de réserve, ce sont les déchets du parc futur. Les générations qui nous succéderont devront trouver une solution. Cela sera à eux de le faire. Mais Cigéo, c'est notre génération, notre responsabilité. Il faut voir également que les textes disent : « peut-être un jour, il y aura d'autres méthodes de gestion des déchets ». Pour le moment, il n'y en a pas d'autre, et d'autre part, le stockage géologique est véritablement la solution qui est reconnue internationalement comme la plus sûre.

M. Michel GUERITTE

Vous n'avez pas le droit de dire cela. Aux Etats-Unis, on n'enfouit pas, on stocke en surface.

M. Philippe GAILLOCHET, CNE

Vous savez que c'est tout à fait provisoire. Yucca Mountain, c'est une tentative qui a échoué. Ils sont entreposés mais ne sont pas stockés. Mais il y aura une recherche ultérieure d'un stockage géologique. Encore une fois, ce n'est pas seulement la France qui a décidé que c'était la solution la plus sûre mais tout simplement la communauté scientifique internationale et les organisations internationales. Donc inventaire de référence, inventaire de réserve... ce qui nous occupe ici à Cigéo, c'est l'inventaire de référence.

Mme Corinne FRANÇOIS, Bure Stop 55

Dans les années 70, c'est l'AIEA qui avait décidé que le stockage géologique était une solution définitive et qu'on allait mettre cela en œuvre. 40 ou 50 ans après, à Bure, on n'est pas sûr que cela va fonctionner et je suis d'accord avec M. GUERITTE, c'est un pis-aller et pour l'instant, il y a très peu de déchets qui sont stockés sous terre, HAVL ou MAVL. Alors que cela fait plus de 60 ans que l'on en produit. Et on a une spécialiste de la Suède et je suis désolée, la Suède c'est quand même un pis-aller. Il y a un gros problème avec la corrosion du cuivre et je voudrais justement savoir si cela est résolu. On a décidé d'enfouir en Suède alors qu'il reste de très grosses inquiétudes. C'est bien gentil de dire que : « le stockage géologique, tout le monde l'a décidé dans le monde, allons-y ! On ne se pose plus la question ». Il y a des gens ici et ailleurs qui sont indépendants, qui se posent des bonnes questions et cela serait bien qu'on ait un discours un peu plus mesuré par rapport à tout cela. C'est bien beau de dire : « on va faire des petits réacteurs et on va continuer le nucléaire et on ne peut pas s'en sortir ». Ce n'est pas comme cela que l'on se projette dans l'avenir.

M. Michel GUERITTE

Il n'existe actuellement aucun stockage géologique au monde.

Mme Saïda LAAROUCHI ENGSTRÖM, CNE

Je peux vous donner des éléments de réponse à votre commentaire. Vous parlez des Etats-Unis qui n'ont pas opté pour un stockage profond. Au mois d'août, j'étais invitée par le Département de l'énergie qui a la charge de la gestion des déchets nucléaires et du NWTRB (Nuclear Waste Technical Review Board) qui est l'homologue de la CNE aux Etats-Unis. On avait une grande réunion avec le public et c'était le point de départ d'une grande concertation avec le public autour d'un stockage profond dans l'avenir. Ils ont relancé le dialogue sur la sélection d'un site de stockage géologique pour les déchets américains. C'est sur la table. C'est une décision de l'Etat à travers le département de l'énergie et tout le monde est d'accord pour commencer à discuter de la sélection du site d'un stockage profond aux Etats-Unis.

Un élément de réponse pour la Suède. Cela a été tranché, autrement l'Autorité de sûreté n'aurait pas donné le feu vert, ni le gouvernement. Ils ont fait cela tous les deux en 2022. Il y a un permis de construire en Suède et c'est justement parce que nous ne voyons pas de problème, ni avec la corrosion des conteneurs, ni d'autres questions qui ne seraient pas résolues.

Mme Corinne FRANÇOIS, Bure Stop 55

Parce qu'il y a eu un changement politique.

Mme Saïda LAAROUCHI ENGSTRÖM, CNE

Je connais le dossier de mon pays parce que je l'ai piloté. Et je sais que les questions sur la corrosion, on n'aurait pas donné un permis de construire si on n'était pas sûr qu'il n'y avait pas de problème avec le conteneur, ni avec la corrosion. Nous sommes Suédois, on vit là-bas, on a nos enfants là-bas. Pourquoi adopter une solution que l'on va laisser à nos enfants qui ne serait pas bonne au point de vue de la sûreté ? C'est inconcevable !

Que cela soit la gauche ou la droite en Suède, ce sont les politiciens qui sont responsables.

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA

Il faut savoir qu'en Suède, vous avez la chance de pouvoir construire des conteneurs en cuivre qui sont hors de prix mais il faut bien comprendre qu'en France, l'Andra ne pourra pas se permettre de construire ces conteneurs en cuivre financièrement. Donc, le projet de la Suède, j'y suis allé deux fois et on connaît très bien votre projet, il est réaliste, mais ce qui m'a marqué le plus, ce sont les conteneurs en cuivre que vous avez réalisés. Chez nous, cela ne serait pas faisable.

Mme Saïda LAAROUCHI ENGSTRÖM, CNE

La France n'a pas besoin de conteneurs en cuivre parce que justement vous avez votre formation géologique et vous avez le conteneur qui va avec. Chez nous, on a le granite et qui dit « granite », dit « fissure », et donc une circulation d'eau. Donc, pour cela, il faut avoir un conteneur qui résiste à la corrosion à travers le temps. En France, c'est l'argile et le mouvement est presque nul, alors vous n'avez pas besoin de cuivre. Tous ces stockages sont très chers et il faut optimiser votre concept. J'aurais bien aimé avoir l'argile française parce que tout le travail que l'on a fait sur le granite en Suède n'a pas été facile. Il fallait que l'on ait un conteneur en cuivre pour résister à la corrosion.

Mme Laetitia FAUGIÈRES, Secrétaire scientifique du CLIS

Vous parliez des inventaires de référence pour les déchets actuels et l'inventaire de réserve pour les déchets futurs. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre définition. Les déchets de réserve, ce sont les FAVL ou les CU s'ils devenaient des déchets. Donc pour revenir sur l'inventaire de référence, nous sommes d'accord que cela est très important, c'est sur le parc nucléaire actuel en fonctionnement plus ceux qui sont déjà décidés à la construction. La question que l'on vous avait posée était liée au fait que l'on prolonge la durée de vie des réacteurs, et qu'il y aura forcément plus de déchets. L'important est de savoir en quelle quantité cet inventaire peut évoluer et jusqu'à quand il peut être modifié. En intégrant cette dernière modification. S'il y a une nouvelle PPE et qu'il y a des rallongements à 60 ans et plus, est-ce que tout cela sera prévu dans Cigéo et à quelle date cela sera fixé ?

M. Vincent LAGNEAU, président de la CNE

Il y a un point qui est fondamental. Le projet qui a été présenté par l'Andra est défini sur un inventaire fixé. L'évaluation qui est faite, il est important que cela ne soit pas mouvant. Parce que si l'on bouge tous les curseurs en même temps que l'instruction, il est certain que rien ne va sortir. L'instruction aujourd'hui se fait sur un inventaire qui est défini et qui ne bouge pas. À la fin, il y a une possibilité de modification du dossier, en particulier ce qui avait été demandé par l'ASN. Est-ce que l'on passe de 40 à 50 ans sur les centrales actuelles ? Cela peut être rattrapé par l'adaptabilité de Cigéo. Mais attention, l'adaptabilité ne se fait qu'avec une instruction supplémentaire. Donc, on fait aujourd'hui l'instruction avec l'inventaire de référence, on vérifie que cela fonctionne ou pas. Si cela marche, l'instruction va jusqu'au bout et ensuite, si on veut le changer, il faut une nouvelle instruction. Mais tout bouger en même temps, c'est l'assurance que tout le monde va se « casser la figure ».

M. Christophe FOURNIER, CNE

Les deux autres questions qui étaient posées :

Pensez-vous que l'inventaire des colis nécessaire à la réalisation de la phase pilote doit être défini à l'avance et limité quantitativement ?

Du point de vue qui est le nôtre, scientifique et technique, il n'y a pas de raison de limiter quantitativement la quantité de colis, ni même de la fixer. De ce même point de vue, ce qui est important, c'est que le nombre de colis qui seront traités pendant cette phase soit suffisant. Il ne faut pas oublier que le premier « i » de PHIPIL c'est « industriel ». Il ne s'agit pas de faire un test avec un colis pour voir si cela marche. Il s'agit de voir si l'ensemble du processus industriel de stockage, c'est-à-dire les matériels, les équipes, les rythmes et les cadences fonctionnent comme on s'y attend, afin d'éclairer le Parlement sur la décision qu'il aura à prendre le moment venu. Pour tester un processus industriel, on ne teste pas que deux éléments. D'un point de vue technique, nous considérons qu'il faut qu'il y ait un nombre suffisant de colis pour que le fonctionnement de l'installation qu'on observera soit réellement industriel. Pour le reste, il n'y a pas de raison technique de limiter et cela peut-être une décision politique.

La deuxième question : pensez-vous que la descente de colis peut continuer pendant la période d'instruction du dossier de l'évaluation de la phase pilote ?

Je répondrai d'un point de vue scientifique et technique, je ne parle pas de la question de l'opportunité politique et je ne suis pas compétent pour parler de cela. Je ne dirai pas qu'elle peut continuer, mais qu'elle doit continuer. Pourquoi ? Parce que quand vous avez un processus industriel qui n'est pas tout à fait simple, que vous l'avez lancé, qu'il fonctionne de manière continue, il y a un risque fort si on l'arrête de dégradation du matériel – vous savez tous que quand on laisse une machine quelques années dans un hangar, elle ne repart pas si facilement que cela – et aussi dégradation de la qualification du personnel, ce qui est très important. D'une manière générale, on perdrait finalement ce que l'on aura appris dans cette phase pilote en faisant fonctionner cet objet de manière industrielle. Si on l'arrête pendant la durée de l'instruction qui pourrait se chiffrer, parce qu'il y aura la CNE, l'ASN, le Parlement..., on va parler de dizaines de mois, on va forcément perdre beaucoup de choses que l'on aura apprises de la PHIPIL. Il ne faut surtout pas l'arrêter.

Par ailleurs, il faut aussi avoir à l'idée qu'il ne suffit pas de fermer la porte. On aura descendu des colis qui seront au fond. Votre installation nucléaire qui n'aura pas été scellée va fonctionner pour surveiller les colis et s'assurer que tout se passe bien. L'installation ne doit pas s'arrêter. On peut décider d'arrêter de descendre les colis, mais techniquement c'est une mauvaise décision, parce qu'elle va entraîner de la perte d'apprentissage, de fluidité du processus industriel et cela n'est pas souhaitable.

M. Vincent LAGNEAU, président de la CNE

Pour être complet sur la question, il s'agit de l'arrêt pendant l'instruction. Si l'instruction devait décider que finalement Cigéo ne se fait pas à la fin de la PHIPIL, évidemment on arrête et cela fait partie de la PHIPIL, la récupérabilité fait en sorte que l'on récupère ces colis.

Je n'imagine pas un instant que si on décidait à la fin de la PHIPIL que Cigéo est une mauvaise idée, on laisse les quelques dizaines ou centaines de colis au fond. Cela n'aurait aucun sens. S'il est disqualifié, on revient à la case départ. Simplement, on revient à la case départ et on reprend l'instruction complète de ce que l'on fait de ces déchets.

On est arrivé au bout des questions que l'on avait reçues il y a deux semaines. On a reçu une deuxième salve de remarques. Comme ce ne sont pas des questions, je ne vais pas y répondre. Simplement rebondir sur un terme qui a été employé dans ces remarques, le terme « omerta », à laquelle la CNE semblait être associée. Je vais faire un commentaire général. La loi de transparence sur le nucléaire demande qu'un certain nombre de documents soient disponibles, c'est le premier point. Si l'on prend un cas particulier sur l'instruction de Cigéo, personnellement, je ne connais aucun projet industriel, y compris de très grande ampleur, pour lequel la totalité de documents sont disponibles dans le public et sur un site web que tout le monde peut consulter.

Au niveau de la CNE en particulier, je m'inscris totalement en faux sur l'omerta. Pourquoi ? Nous remettons un rapport tous les ans qui est public, à partir du moment où on l'a présenté à l'OPECST et au passage, cette présentation y compris l'ensemble des questions qui sont suscitées par les sénateurs et les députés, tout ceci est retransmis en direct à la télévision. C'est sur la chaîne parlementaire. Si vous avez la curiosité, vous pouvez aller regarder.

M. Michel GUERITTE

Est-ce que l'omerta dont vous parlez provient de ma question ? Vous vous foutez du monde et je vais vous dire pourquoi. Ma question était : « pourquoi il y a une omerta qui concerne l'impact du nucléaire sur l'environnement et la santé humaine ? ». Vous déformez mon propos. C'est scandaleux !

M. Vincent LAGNEAU, président de la CNE

Laissez-moi aller jusqu'au bout. Le rapport est public et nous venons tous les ans ici, pour vous présenter nos travaux et échanger avec la salle et répondre aux questions. Cela étant dit, si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser.

Vous pouvez reformulez votre question ?

M. Michel GUERITTE

Le problème, c'est lorsqu'on lit l'ensemble de vos papiers et ce qui est publié sur internet, c'est que dans vos 88 pages, je ne trouve pas les mots « pathologie », « impact sur l'environnement » et « santé humaine ». Je me pose la question : « pourquoi ce silence ? ». Alors que le problème premier du nucléaire pour moi, c'est l'impact sur la santé et l'environnement. Le risque d'explosion existe et on ne s'en soucie pas. Croyez-moi, j'en sais quelque chose, parce que j'habite à 6 700 mètres de la plus grande poubelle nucléaire du monde et comme vous le savez ceux qui lisent les papiers, les newsletters, il y a un problème de santé évident dans le Soulainois, et je suis en train de le démontrer, et cela se terminera également devant un tribunal.

M. Vincent LAGNEAU, président de la CNE

Vous avez annoncé des pathologies autour du Soulainois. Comme vous avez envoyé votre question à l'avance, cela m'a permis de regarder cela et j'ai regardé quelles étaient les études faites sur le site. Je vais faire un premier point en préambule.

Une liste de cas et de pathologies, évidemment cela est dramatique pour chacun des cas. Cela dit, cela ne constitue pas une étude épidémiologique. Une étude va s'intéresser au recensement, mais à partir du moment où l'on a fait un recensement, on va faire une analyse statistique. L'épidémiologie est quelque chose qui est compliquée et il y a beaucoup de facteurs, environnementaux, personnels, nous sommes tous différents et avons une alimentation différente etc... Le seul moyen, tel que l'on m'a expliqué, de comprendre et d'extraire un signal de ces recensements citoyens, plus généralement de l'ensemble des cas qui sont recensés, c'est de faire des analyses statistiques. Cela s'appelle de l'épidémiologie.

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller départemental et trésorier du CLIS

Cela est un peu pipé puisque vous ne pouvez pas faire ce type d'étude dans nos territoires parce que vous n'avez pas assez de personnes. C'est très difficile de sortir des chiffres avec une population faible.

M. Vincent LAGNEAU, président de la CNE

Je ne suis pas spécialiste. Je suis allé chercher les études qui existent sur le sujet et j'en ai trouvé deux de l'INVS (qui aujourd'hui s'appelle Santé publique France). La première étude dit : « il n'y a aucune différence au sens statistique, pour l'ensemble des types de pathologies de cancers, entre le Soulainois, la zone de proximité et puis la zone plus large, le département et au-delà ».

M. Michel GUERITTE

Faux ! Il y a 28 % et 21 % ! C'est l'intervalle qui ne va pas.

M. Vincent LAGNEAU, président de la CNE

C'est une analyse statistique et on en sort ce dont on est capable, y compris de sortir des anomalies statistiques. La première étude disait qu'il y avait une anomalie sur le cas de cancer du poumon chez les hommes. Et elle concluait : « statistiquement, on n'est pas encore sûr que ce soit une anomalie significative, mais cela vaut le coup d'aller plus loin ». Et une deuxième étude dit : « cette anomalie n'est pas significative et le cancer du poumon uniquement chez les hommes, ce n'est pas le genre de cancer que l'on attend à proximité d'un stockage, et donc c'est un facteur qui est social ». Voilà ce que je voulais dire et je ne suis pas épidémiologiste, j'essaie de comprendre ces études.

Mme Régine MILLARAKIS, suppléante Bure Stop 55

Je voudrais reprendre plusieurs points de votre rapport. J'ai trois questions.

Vous dites : « le laboratoire a permis d'acquérir des données sur des matériaux, sur la migration des radionucléides *in situ* dans le COX et sur certaines méthodes constructives pour les ouvrages souterrains ». Ma question touche sur l'accident mortel en 2016. Il s'est produit un effondrement pour lequel nous n'avons jamais eu d'explication à ce jour. L'Andra ne nous a pas fourni d'explications sur les raisons qui ont pu amener cet effondrement de galerie au bout de 1,7 km de creusement. Est-ce que la CNE a une hypothèse sur cet accident ?

Deuxième question. Je voudrais reprendre le débat sur les emballages en cuivre qui ne seraient pas nécessaires dans les galeries de Cigéo. Alors que le rapport que vous avez produit dit bien que : « pour le confinement des radionucléides, on ne peut pas compter que sur la barrière géologique ». Je détaille, « la géométrie en grand de la couche dans laquelle sera implanté le stockage et l'hydrogéologie du site sont les troisièmes composants du stockage ». Deuxième point, « la recherche d'une solution optimale doit combiner l'efficacité d'isolement et du confinement en tenant compte des incertitudes sur l'évolution géomorphologique du site ». Et troisième point, « l'optimisation à long terme reste toutefois limitée par l'accroissement des incertitudes avec la durée du stockage ».

Il y a donc bien dans votre rapport, tous les éléments qui manifestent le fait qu'on ne peut pas compter que sur la barrière géologique.

Troisième question. Je n'ai rien vu sur la récupérabilité des colis.

J'aimerais avoir votre appréciation sur ce que m'a dit récemment l'Andra lors des portes ouvertes : « Madame, s'il fallait 30 ans pour remplir une alvéole, il faudrait 30 ans pour ressortir un colis et il n'y a pas de budget pour cela ».

M. Vincent LAGNEAU, président de la CNE

Je vous propose tout d'abord de répondre à la partie récupérabilité. L'Andra a dit : « il faut autant de temps pour descendre les colis et les ressortir, donc 30 ans pour remplir une alvéole et 30 ans pour la vider ». Il faut bien garder à l'esprit que l'objectif de Cigéo n'est pas de vider les alvéoles mais de faire un

stockage définitif. La récupérabilité est là dans les cas où on peut assurer que l'on en est capable, si l'on change d'opinion, de faire autre chose. Dans 50 ans, peut-être quelqu'un dira : « c'est une très mauvaise idée et l'on va faire autre chose ». Ou alors, en cas de problème, je suis capable d'identifier un colis et de le sortir pour le traiter spécifiquement. Ce sont les deux aspects de la récupérabilité.

Sur l'aspect « qui paiera » ? Ce qui est mis dans la loi aujourd'hui, c'est que nous devons premièrement trouver une solution qui soit correcte sur le long terme et qui ne nécessite pas d'intervention, donc une solution passive. En même temps, nous voulons assurer la réversibilité au sens récupérabilité de l'ensemble si les générations futures décident de changer les méthodes de gestion. Charge à la génération qui a produit des déchets de proposer une solution qui soit passive sur le long terme. Par contre, si quelqu'un décide de changer de solution, c'est sa décision et c'est à lui de payer.

Mme Régine MILLARAKIS, suppléante Bure Stop 55

Il y a deux choses. Un colis qui serait en fin d'alvéole, c'est-à-dire qu'il faudrait effectivement ressortir l'ensemble des colis de l'alvéole pour pouvoir éventuellement récupérer un colis qui poserait problème. Comme cela s'est produit au WIPP, au nouveau Mexique aux Etats-Unis. Et sinon le fait de pouvoir pour les générations futures reprendre un colis, si on n'a pas techniquement les moyens financiers de le faire, c'est la double peine pour ces générations futures. Non seulement ils récupèrent nos déchets, mais en plus ils vont y mettre de leur poche pour aller les rechercher.

M. Vincent LAGNEAU, président de la CNE

Cela a été regardé sous tous les angles y compris éthiques, moraux du sujet. L'équité intergénérationnelle dit : « nous ne devons pas laisser aux autres la charge de traiter ce dont nous avons profité ». Mais elle va plus loin en disant : « traitez vos affaires et proposez quelque chose qui marche ». Nous sommes en pleine évaluation et je ne veux pas dire que Cigéo marche, mais dans 5 ans on le saura. Ce qui a été dit dans la loi c'est : « la génération d'aujourd'hui doit proposer quelque chose qui marche, de manière que la génération future n'ait pas à s'en soucier ». Si la génération future choisit de faire autre chose, ce n'est pas la responsabilité de la génération d'aujourd'hui. C'est cela le sens de l'équité entre les générations : « je ne vous laisse pas de charge, mais vous vous créez vous-mêmes une charge si vous décidez de faire autre chose ».

Mme Régine MILLARAKIS, suppléante Bure Stop 55

Cela permet surtout de diminuer le volume des provisions à constituer pour faire le stockage.

M. Vincent LAGNEAU, président de la CNE

Cela est même plutôt bien qu'il n'y ait pas de provision à constituer puisque ce champ est explicitement exclu de l'ensemble.

M. Michel GUERITTE

Et en plus ce sont des robots qui font le boulot au fond du trou. Aucun humain ne descend.

M. Vincent LAGNEAU, président de la CNE

Sur la question de la géométrie en grand, de l'évolution géomorphologique, vous avez pu voir que l'on pose un certain nombre de questions sur des points de l'ensemble. Il faut regarder tous ces éléments. Ils sont repris ensuite dans le dossier de DAC et c'est ce qu'on s'attache à faire au sens de : est-ce que l'Andra a regardé l'ensemble des éléments ? Cela fait 7 ans que je suis à la CNE et tous les ans, on alerte l'Andra sur des choses qui nous gênent et il faut les regarder de près. Peut-être qu'ils les avaient regardées et pas montrées ou c'est quelque chose qu'ils avaient laissé passer. Aujourd'hui, l'Andra a la responsabilité de n'avoir rien laissé passer.

Le deuxième point, c'est une fois que l'on a regardé tous ces éléments et qu'on a les fondements scientifiques et techniques, on va les utiliser pour les mettre ensemble et construire des dossiers et les vérifier pour qu'ils tiennent au point de vue de la sûreté. À nouveau, ce point-là est l'objet de l'ASN.

La réponse à votre question est qu'il faut malheureusement attendre deux ans et demi pour l'avoir, au sens où c'est en cours d'instruction. Mais bien sûr, c'est regardé.

Mme Régine MILLARAKIS, suppléante Bure Stop 55

Je pense que vous avez parfaitement raison, c'est-à-dire que vous dites dans votre rapport : « le confinement ne pourra pas être en totalité assuré par la barrière géologique » et de fait, cela repose à la fois sur les conteneurs, sur la tenue des alvéoles, sur le côté hermétique que l'on pourra donner au stockage et donc ce n'est pas comme le dit Mme LAAROUCHI ENGSTRÖM « aussi simple que cela, on n'a pas besoin de conteneurs en cuivre dans Cigéo ».

M. Vincent LAGNEAU, président de la CNE

C'est un peu simplifié. Mais vous avez parfaitement raison, au sens où la démonstration se fait sur l'ensemble.

Il y a une question sur l'accident de 2016 mais je n'ai pas les éléments de réponse. Je ne me souviens plus des conclusions donc vous me pardonnerez. L'enquête approfondie a été faite pour rechercher les causes de l'accident. Évidemment l'accident est malheureux avec des conséquences dramatiques mais l'Andra, une fois que l'accident est passé, a utilisé toute l'information qui a été créée par cet accident pour éviter que cela ne se reproduise. Je ne veux pas répondre à votre question ici car je n'ai pas le dossier en tête, mais soyez assurée que l'enquête approfondie a été faite, une enquête de l'Andra qui voulait savoir ce qui c'était passé et c'est aussi sa responsabilité et puis une enquête judiciaire.

Mme Régine MILLARAKIS, suppléante Bure Stop 55

Cette enquête, l'Andra nous dit qu'effectivement elle a produit des hypothèses sur cet accident de 2016, mais cela n'a jamais été publié et l'Andra ne peut pas se retrancher derrière le fait que parce qu'il y a eu un mort, cette affaire est toujours traitée au pénal. Vous voyez le temps qui s'est écoulé de janvier 2016 à maintenant, novembre 2023 et nous ne savons toujours pas pourquoi cet accident s'est produit et ce que l'Andra en tire comme conclusion pour la tenue du stockage.

M. Vincent LAGNEAU, président de la CNE

Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui mais ce que l'on peut faire, c'est s'assurer que l'ensemble des éléments sortant de l'enquête sont utilisés pour le Dossier d'Autorisation de Création.

Mme Régine MILLARAKIS, suppléante Bure Stop

Cela fait partie des évaluations nécessaires.

Mme Saïda LAAROUCHI ENGSTRÖM, CNE

Pour être plus exacte dans ma réponse, je dirais que le concept de stockage français et le concept de stockage suédois sont tous les deux des concepts de stockage géologiques à barrières multiples. Et c'est juste la barrière conteneurs qui diffère entre la Suède et la France, parce que justement, il y a beaucoup d'eau dans la roche pour le stockage suédois alors qu'il n'y pas de mouvement d'eau avec l'argile. Mais c'est exactement le même concept : le conteneur français est une barrière, l'argile est une barrière. Et en Suède, c'est pareil, et on est obligé d'avoir un matériau beaucoup plus cher, le cuivre, parce qu'il y a de l'eau.

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA

Je reviens sur la réversibilité et la récupérabilité. Je suis président de la commission « Réversibilité et récupérabilité ». Certes, nous avons des doutes sur les alvéoles en acier que l'Andra veut mettre en place sur plus de 100 mètres de long en horizontal. Donc, nous avons réfléchi et comme personne ne peut nous dire si on a tort ou raison, nous avons lancé un appel d'offres européen, pour trouver un bureau d'études qui puisse nous dire : « oui ou non, vous avez raison ou tort sur les alvéoles en acier qui vont être posées », pour que l'on puisse faire de la récupérabilité pendant un siècle et demi, en étant sûr que ces alvéoles en acier ne vont pas se dilater, se corroder, se transformer, par rapport à la chaleur des colis HAVL qui font

80 degrés pendant plus d'un siècle. Je dis qu'aujourd'hui heureusement que nous avons des moyens pour lancer cet appel d'offres européen et pour que l'on puisse avoir des réponses. Personne ne nous a donné de réponse.

En septembre dernier, avec une dizaine de membres du CLIS, nous sommes descendus à Cadarache. Nous avons découvert le CEA, mais surtout ITER, qui nous a scotchés. Nous ne pensions pas voir un projet mondial, car il y a beaucoup de pays qui y travaillent et de voir ce qui va être réalisé dans un siècle pour supprimer ces centrales nucléaires. ITER, veut dire « chemin » en latin.

Ma question : « est-ce que vous suivez ITER ? Est-ce que vous avez des renseignements à nous donner sur la faisabilité d'ITER ? Dans combien de temps il sera prêt ?

De voir des pays mondiaux qui travaillent ensemble sur le même site, c'est quand même quelque chose d'exceptionnel. Demain, c'est ce projet là et nous n'aurons plus de déchets nucléaires et c'est ce projet-là qui remplacera ces centrales nucléaires.

M. Christophe FOURNIER, CNE

Il ne faut jamais oublier qu'ITER est un démonstrateur qui doit démontrer la faisabilité de la fusion et qu'il y a deux étapes encore avant d'arriver à ce que l'on pourrait appeler une centrale opérationnelle qui pourrait fournir de l'électricité au réseau. ITER est une machine extraordinaire, personne ne dit l'inverse. Mais n'oublions pas qu'ITER est un démonstrateur. Cela veut dire qu'ITER va nous dire si c'est possible. On n'est pas dans une centrale qu'on a étudiée, validé, qualifié et qui le jour où on tourne la clé va vous donner du courant. Là, nous sommes dans un objet scientifique qui va nous dire si cela marche et aujourd'hui on ne sait pas.

Je voulais corriger une chose que vous avez dite. Même si on fabriquait notre électricité avec un projet qui serait issu d'ITER, il y aurait des déchets nucléaires.

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA

Je me trompe peut-être car en une après-midi, nous n'avons pas pu tout connaître.

M. Christophe FOURNIER, CNE

Si vous regarder l'inventaire de référence de Cigéo, vous y trouverez les déchets d'ITER. Donc, les déchets d'ITER, dont je rappelle que c'est un objet scientifique mais qui va bel et bien produire des déchets, iront dans Cigéo, en quantité moindre, de nature différente, qui posent des problèmes et la Commission suit avec beaucoup d'intérêt ce projet. En particulier ITER fait de la fusion, il y a des déchets tritiés, une problématique du tritium qui est très particulière et nous avons régulièrement des présentations sur l'évolution de la connaissance et des recherches sur la manière de traiter ces déchets tritiés et éventuellement les décontaminer partiellement, mais ne rêvons pas : même une machine à fusion produira des déchets dont une partie seront de haute et moyenne activité et seront donc justiciables d'un stockage. Maintenant, il est possible que les quantités soient moindres et la Commission a toujours dit que si on arrive à avoir moins de déchets - c'est aussi l'objet du cycle fermé - si on arrive à avoir moins de quantité de déchets et à pouvoir les serrer davantage, par exemple si un jour on fait de la transmutation, cela voudra dire que le stockage – et vous êtes bien placés pour savoir qu'il est cher et difficile à faire et que cela sera une ressource rare – sera mieux utilisé. ITER peut être une voie, comme les réacteurs à neutrons rapides. En revanche, la machine qui vous produira à partir d'énergie nucléaire de l'électricité sans faire de déchets, cela c'est un vrai mensonge.

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA

Vous suivez le dossier ?

M. Vincent LAGNEAU, président de la CNE

On était à ITER un an avant vous.

M. Michel GUERITTE

Je voudrais préciser à l'orateur précédent qui parle d'un siècle et demi. Je ne voudrais pas terminer cette réunion sans vous dire qu'il faut arrêter de mentir quant à la durée du stockage géologique. On est là en milliards d'années, parce que parmi les déchets que l'on va enfouir, il y a l'uranium 238, dont la durée de vie est le milliard d'années. Alors, arrêtez de dire : « 100, 150 ans, 100 000 ans ».

Si on applique le coefficient 1 000, c'est 4 000 milliards d'années. Si vous voulez ici jurer que vous avez fait tout ce qu'il faut pour que le stockage géologique à Bure ne bouge pas pendant 4 000 milliards d'années, je me les coupe devant vous !

M. Vincent LAGNEAU, président de la CNE

Dans 4000 milliards d'années, la terre aura été avalée par le soleil qui aura été transformé en géante rouge. Et on se posera d'autres questions à ce moment-là.

Mme Corinne FRANÇOIS, Bure Stop 55

J'ai encore une petite question. Par rapport aux déchets bitumés, vous en parlez dans votre rapport, quelle est la part en pourcentage de déchets bitumés au sein de la classification des déchets MAVL ?

M. Christophe FOURNIER, CNE

Vous voulez savoir quelle est la part des déchets MAVL qui sont bitumés ? Je ne le sais pas par cœur. Les déchets bitumés représentent s'ils sont stockés en l'état 4 alvéoles et le nombre d'alvéoles MAVL, de mémoire, c'est une vingtaine.

Mme Corinne FRANÇOIS, Bure Stop 55

Vous parlez de 30 000 futs, par rapport aux 70 000 m³ de déchets MAVL, qu'est-ce que cela représente ?

M. Christophe FOURNIER, CNE

Cela représente 4 sur 20, soit 20%. Si les déchets bitumés sont stockés en l'état, pour des raisons de renforcement de la lutte contre l'incendie, il est prévu de mettre deux couches de conteneurs et non trois. Si vous raisonnez en volume dans le stockage, il y aura 4 alvéoles. Cela vous donne à peu près l'ordre de grandeur de 20 %.

On est bien dans l'hypothèse où on les stocke en l'état. À ce jour, la décision n'est pas prise comme j'avais eu l'occasion de le dire l'année dernière. Pourquoi on n'en parle pas cette année ? Pour une raison simple. Il y a un programme d'études complémentaires sur les déchets bitumés qui a été lancé par le CEA, ORANO, EDF et l'ANDRA pour affiner leur caractérisation, afin de voir s'il est possible de les stocker en l'état de manière sûre. Ce programme répond autant aux demandes de l'ASN que de celles de l'ASN Défense ou que de la revue « déchets bitumés » spécifique qui avait eu lieu. Ce programme va durer à peu près 5 ans et nous examinons tous ses résultats intermédiaires. Les prochains résultats intermédiaires doivent arriver à la fin de cette année. On va en parler en 2024 dans un an. En 2022, il n'y avait pas eu de résultats intermédiaires.

Mme Corinne FRANÇOIS, Bure Stop 55

Je voulais vous demander votre avis sur ce programme et son issue. Vous dites que : « si on ne peut pas descendre les bitumés dans Cigéo, qu'est-ce qu'on en fait ? ». Finalement, on se résout à faire un entreposage en surface ? Quand on regarde tous les aléas qui existent dans ce programme, il y a quand même d'énormes questions, sur la température s'il y a un incendie. Je vois : « la température des futs bitumés en cas d'incendie externe reste inférieure à 50 degrés, la température du colis placé au-dessus, le plus critique n'excède pas 100 degrés ». Ce sont des hypothèses qu'il faut vérifier.

M. Christophe FOURNIER, CNE

Ce sont les résultats de simulations de ce que serait l'incendie dans ces conditions. En tout état de cause, je voudrais commencer par ce que vous avez dit avant : l'alternative, si on ne les descend pas en l'état, ce n'est pas le stockage en surface. Ce n'est pas l'entreposage en surface. Heureusement, parce que si on ne

les trouve pas sûrs à 500 m, je n'ai pas envie de les voir stockés en surface. L'alternative serait une opération extrêmement complexe, qui consisterait à détruire le bitume. Il y a plusieurs solutions chimiques ou thermiques et cela reviendrait à brûler les bitumes et à récupérer les déchets qui sont dedans pour les conditionner autrement, par exemple dans du ciment. Si on ne sait pas descendre les bitumes dans Cigéo, alors on sera contraint de faire cela et cela reste à étudier.

Est-ce que l'on pense que le programme va aboutir ? Les conclusions de la revue internationale étaient que cela lui semblait possible mais que cela n'était pas démontré. Elle a donné un certain nombre de recommandations sur les études complémentaires permettant de le démontrer. À ce stade, nous en sommes toujours là et cela nous semble plausible. Mais tant que cela ne sera pas démontré, il n'y a pas de réalité. À ce jour, la démonstration n'est pas sur la table et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il n'y a pas de bitumes dans la PHIPIL. Le programme doit durer 5 ans et devrait se terminer totalement vers 2027 et à ce moment-là, il y aura soit la démonstration de capacité de stockage en sûreté de ces fûts de bitumes dans des alvéoles qui par ailleurs seront spécifiquement aménagées quant à la détection et à la lutte contre l'incendie. Soit on considère que l'on ne sait pas démontrer la sûreté de ce stockage et il faudra poursuivre les études sur leur destruction, ce qui conduira d'ailleurs à créer une installation qui elle-même aura ses propres complexités. Mais c'est un autre sujet.

Mme Corinne FRANÇOIS, Bure Stop 55

Est-ce que cela n'est pas gênant que la DAC évacue finalement ce sujet ?

M. Christophe FOURNIER, CNE

Dans la DAC, il y a deux options qui sont prévues pour le stockage des bitumes. Soit un stockage en l'état, soit le stockage des résidus d'une opération de destruction qui resterait à conduire. Donc, Cigéo, soit accueillera les bitumes en l'état si la démonstration de sûreté est assez solide, soit il y a une deuxième option pour accueillir le résidu de la destruction des bitumes.

M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS

S'il n'y a plus de questions dans la salle, merci à tous pour votre tenue. Et je voulais excuser Jean-Louis CANOVA, notre président qui est retenu dans sa commune ce soir. Merci M. LAGNEAU ainsi qu'à toute votre équipe et à l'année prochaine. Je vous invite à partager le verre de l'amitié et nous reprendrons notre assemblée générale extraordinaire ensuite.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Cette assemblée générale extraordinaire comprend la modification des statuts et du règlement intérieur. Lors du dernier conseil d'administration qui a eu lieu il y a une quinzaine de jours, il y a eu une suggestion qui a été faite de nommer un deuxième vice-président.

Le conseil d'administration peut faire des propositions et c'est l'assemblée générale qui décide si oui ou non les propositions qui vous sont faites sont acceptées, et dans le cas présent, d'ajouter dans les statuts un premier vice-président et un deuxième vice-président.

Je vais rappeler qu'au CLIS, le président, le vice-président, le trésorier, le trésorier adjoint sont des bénévoles.

Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse

C'est une association ? Et il n'y a pas de secrétaire ?

M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS

Oui, c'est une association loi de 1901. La secrétaire est salariée et il y a un secrétaire général, Benoît JAQUET, salarié également.

M. Charles VARIN, FO

Est-ce qu'il y a utilité ou pas ?

M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS

Cela avait été suggéré par Bertrand OLLIVIER. Je lui laisse donc la parole pour qu'il vous explique.

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller départemental et trésorier du CLIS

Une première remarque et on le voit aujourd'hui, Jean-Louis CANOVA est absent et Denis le remplace brillamment. Mais cela peut être de temps en temps tendu pour la représentation. J'ai connu un voyage où en tant que trésorier, j'étais le seul représentant du « bureau », il y a des moments où il y a des absences et c'est intéressant d'avoir une personne qui puisse être représentée à ce niveau-là. Et puis, la réflexion est d'ouvrir. Vous avez remarqué que dans notre assemblée, c'est la diversité d'opinions, d'approches vis-à-vis de ce projet qui est extrêmement importante pour notre territoire, qui en fait sa richesse. Donc, dans mon esprit, ce serait bien qu'il puisse y avoir une diversité qui soit représentée au sein du futur bureau. L'autre objectif est de renforcer aussi le président, qu'il soit entouré par deux vice-présidents, un trésorier. Je pense aujourd'hui que c'est un projet qui prend de l'ampleur, et il faut renforcer le CLIS dans sa représentation. Vous savez que l'on reçoit de nombreuses délégations tout au long de l'année et il faut une représentativité. C'était ma proposition effectivement et les débats sont ouverts.

Intervenant

Vous avez quelqu'un en vue ?

M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS

L'assemblée générale doit décider si on met deux vice-présidents et l'élection du deuxième vice-président se fera lors de notre prochain conseil d'administration.

Si je peux donner mon avis sur la question qui a été posée par Charles VARIN, à quoi cela pourrait servir ? Bertrand vous a dit ce qu'il en pensait, moi je dis qu'un deuxième vice-président, s'il y en a un, je l'accueillerai bien sûr, et c'est normal. Je veux juste rappeler qu'en tant que vice-président, j'ai assumé entre 45 et 50 réunions par an. Donc j'estime que le vice-président qui sera nommé devra au moins en

faire autant. Je suis dans toutes les commissions, parce que l'on ne peut pas se passer en tant que vice-président d'avoir les avis des uns et des autres.

M. Michel GUERITTE

Pour vous éclairer, il n'y a qu'un seul président à la CLI de Soulaines.

M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS

Cela peut être un exemple, pourquoi pas ? Tout se discute. C'est une proposition qui a été faite en CA et c'est l'assemblée générale qui décide. Cela va être simple, est-ce qu'il y a des questions ? Et il n'y a pas de ségrégation entre les Meusiens et les Hauts-Marnais. Nous avons autant de membres haut-marnais que meusiens au CA. Nous avons le trésorier et le président de la commission « communication » qui sont haut-marnais. Il y a un équilibre.

Mme Sylvie LACUISSE, Saint-Joire

Est-ce que c'est vraiment utile d'avoir un deuxième vice-président ?

M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS

C'est la question et j'ai essayé d'y répondre. Maintenant c'est à vous de choisir. Vous allez voter.

Intervenant 01 :57 :43

Est-ce que l'on doit respecter une parité ?

M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS

Il est vrai que le vice-président peut être une vice-présidente, mais ce n'est pas une nécessité de l'inscrire dans les statuts. Nous allons voter et nous avons le quorum. La proposition est la suivante : le conseil d'administration élit parmi ses membres pendant une période de deux ans renouvelable, un premier vice-président et un second vice-président. Est-ce que vous souhaitez un second vice-président ? On va procéder au vote à main levée, sauf si quelqu'un s'y oppose.

Mme Régine MILLARAKIS, suppléante Bure Stop 55

Est-ce que l'on ne peut pas simplifier les choses en mettant deux vice-présidents ?

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller départemental et trésorier du CLIS

Il y a eu un premier vice-président qui a été élu et je pense qu'il faut rester avec un premier vice-président et un deuxième vice-président.

M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS

J'ai été élu il y a quinze jours lors du dernier conseil d'administration. Donc c'est acté pour les deux ans qui viennent.

Mme Régine MILLARAKIS, suppléante Bure Stop 55

Est-ce qu'il y a une notion de hiérarchie entre les deux ?

M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS

Il est noté dans les statuts à l'article 9, le président convoque et préside les réunions de toutes les instances de l'association. En cas d'empêchement, le premier vice-président (ou le second si le premier est également empêché) assure la suppléance. Si vous acceptez tous le vote à main levée, qui est pour un second vice-président ?

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Je rappelle les pouvoirs.

M. DESPRES est parti et il a donné pouvoir à M. BOURLART. M. CANOVA, président, a donné pouvoir à son premier vice-président M. STOLF, pour l'instant, M. DAVID a donné pouvoir à M. MALINGREAU, Mme DI TULLIO à M. OLLIVIER, M. FEUILLET à M. LHERITIER, M. FLEURY à Mme GEOFFROY, M. GROSJEAN à M. GAILLARDIN, Mme PEUREUX-VALANT à M. COUDRY, Mme ROCHON à Mme COMBE, Mme SCHOLLHAMMER à M. THERIN et enfin M. THIERIOT à M. FERNBACH.

M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS

Vous votez deux fois pour ceux qui ont un pouvoir.

Après décompte, la modification est approuvée.

Donc le prochain conseil d'administration désignera un second vice-président.

Il est noté dans les statuts à l'article 9, le président convoque et préside les réunions de toutes les instances de l'association. En cas d'empêchement, le premier vice-président (ou le second si le premier est également empêché) assure la suppléance. Cette modification est également approuvée.

Nous passons au point suivant pour une proposition de modification de l'article 4 du règlement intérieur. Dans la situation actuelle, le conseil d'administration ne délibère valablement (...) sauf cas particulier prévu par les statuts, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Dans les statuts, il y avait un décalage. Le conseil d'administration ne délibère valablement (...) sauf cas particulier prévu par les statuts, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. Et cela s'arrête là, la voix du président ne comptant pas double. C'est une harmonisation entre les statuts et le règlement intérieur.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Un autre sujet sur le règlement intérieur. Au conseil d'administration, il y a 4 présidents de commissions. Le président de la cinquième commission n'est pas membre du CA. Et lors de ces réunions, nous avons des informations, des visites ou des démonstrations et il serait bon que les présidents de commissions y assistent. La suggestion est la suivante : les présidents des commissions thématiques, article 5, alinéa 4, s'ils n'en sont pas membres, peuvent assister à titre consultatif, aux réunions du conseil d'administration. Les suppléants éventuels des membres du conseil d'administration peuvent assister aux réunions, même si le titulaire est présent. Dans ce cas, ils ne participent pas au vote et ne peuvent prendre la parole qu'avec l'accord du Président de séance. Donc, il y a des suppléants qui sont invités au conseil d'administration et en cas de vote, ils ne peuvent prendre part au vote si le titulaire est présent.

M. Yves THERIN, MEDEF 52

Si le titulaire n'est pas présent ? Est-ce qu'il peut néanmoins donner un pouvoir à un membre du conseil d'administration ou pas ? En cas de présence de l'invité qui est son suppléant ?

M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS

Je pense que c'est le suppléant qui vote pour le titulaire. Mais si le titulaire et le suppléant ne sont pas là, le titulaire peut donner un pouvoir.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est approuvé merci.

M. Charles VARIN, FO

En relisant la composition du conseil d'administration, je suis le seul syndicat à ne pas y être.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Non, les statuts indiquent que les syndicats et les organismes professionnels sont représentés par, de mémoire, 4 membres du CLIS, sachant que deux au moins doivent représenter les syndicats de salariés. La CGT, la CFDT ne sont pas au conseil d'administration. Au CA, nous avons la CFTC et la CGC. On réunit

les personnes qui représentent un collège au sein du CLIS et on demande qu'ils désignent leurs représentants au CA. Cela a été fait pour les syndicats et pour les organisations professionnelles il y a quatre ou cinq ans. Et vous pouvez demander que l'on refasse cette désignation, c'est toujours possible.

M. Denis STOLF, Vice-président du CLIS

Voilà la fin de cette assemblée générale. Merci à vous tous.



18 Avenue Gambetta – 55000 BAR LE DUC – Tél : 03 29 75 92 36/ 06 07 85 28 73
E-mail : bj@clis-bure.fr

Le Lavoir. Rue des Ormes 55290 BURE - Tél : 03 29 75 98 54 - E-mail : sj@clis-bure.fr

www.clis-bure.fr

SIRET : 508377439000 15 – APE : 7120B